RÉGION DE NOUAKCHOTT

ACCÈS À L'ÉNERGIE : ÉCLAIRAGE PUBLIC

CARTE D'IDENTITÉ

Situation géographique : Nouakchott, Mauritanie

Enjeux climatiques visés : Atténuation, accès à l'énergie bas carbone, amélioration du cadre des populations vulnérables

Porteurs du projet et partenaires associés : La Région de Nouakchott avec l'appui du FMDV, de Grand Paris Sud (GPS), et du CIEDEL, et cofinancé par l'Union Européenne, le FFEM et la Coopération Espagnole (AECID) à travers CoMSSA (phase 3)

Cadre stratégique du projet : Projet d'Appui à la Région de Nouakchott pour un Développement durable et Résilient (ARENDDRE) et Plan d'action pour l'accès à l'énergie durable et le climat (PAAEDC) (2020 et révisé en 2024)

Budget du projet : 240 000 000 MRU – 6 000 000 €

CONTEXTE ET ENJEUX

Nouakchott connaît une expansion rapide, souvent sans planification urbaine cohérente, ce qui conduit à l'extension de quartiers périphériques où vivent des populations vulnérables. Ces zones sont marquées par un faible accès à l'énergie, aux infrastructures et aux services sociaux de base, et les habitations des quartiers précaires y sont particulièrement exposées aux risques climatiques et à l'insécurité. Face à ces défis, le projet ARENDDRE a été lancé pour accompagner la Région de Nouakchott dans sa transition urbaine et énergétique, en se concentrant notamment sur l'amélioration de l'éclairage public dans les quartiers périphériques, ne bénéficiant pas de raccordement au réseau conventionnel.

Ce projet, financé par l'Union européenne et soutenu par des partenaires internationaux tels que le FMDV, Grand Paris Sud, et le Centre International d'Etude du Développement Économique Local (CIEDEL), vise à renforcer la résilience de la ville face au changement climatique tout en améliorant les conditions de vie des populations les plus fragiles, en particulier les femmes. Parmi les actions mises en œuvre, des plans stratégiques comme le Schéma Directeur d'Éclairage Public (SDEP) ont été adoptés. Fin 2023, des actions pilotes ont vu le jour, avec la mise en service de lignes de bus dans les quartiers périphériques et l'installation de 526 lampadaires solaires dans 9 zones, contribuant à une meilleure sécurité nocturne et un accès plus équitable aux services essentiels.

Au vu des résultats positifs obtenus avec le projet ARENDDRE, la Région de Nouakchott (RN) souhaite étendre l'éclairage public à davantage de zones et de citoyens. Dans ce cadre, la RN prévoit :

- La réalisation d'une étude socio-économique pour identifier les zones d'installation prioritaires
- L'installation de 2100 lampadaires solaires dans ces quartiers
- La réalisation d'une étude d'impact environnementale
- La définition d'une stratégie de recyclage des batteries solaires.

OBJECTIFS DU PROJET

1. **Renforcer l'infrastructure d'éclairage public :**
   - Déployer des solutions solaires autonomes et durables pour améliorer l'accès à l'éclairage dans les quartiers vulnérables de Nouakchott

2. **Améliorer les conditions de vie et la sécurité :**
   - Installer 2100 lampadaires pour réduire l'insécurité, particulièrement pour les femmes
   - Améliorer la mobilité nocturne dans les zones périphériques

3. **Réduire l'empreinte carbone :**
   - Développer un réseau d'éclairage public bas carbone, visant à éviter près de 970 tonnes de CO_2 par an grâce à l'énergie solaire

4. **Favoriser l'implication communautaire et la durabilité :**
   - Renforcer la participation des comités de quartier
   - Développer des solutions de recyclage des batteries solaires pour assurer la durabilité du projet

Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart · Ciedel · FMDV

ACTIONS MISES EN OEUVRE

1 Renforcer l'infrastructure d'éclairage public durable

- Réaliser une étude d'impact socio-économique pour définir les zones à équiper
- Définir une stratégie de passage à l'échelle et mise en oeuvre de partenariats publics-privés pour financer et pérenniser le projet.

2 Améliorer les conditions de vie et de sécurité

- Installer 2100 nouveaux lampadaires solaires, au profit de 3 communes, touchant directement 75 600 habitants
- Favoriser les conditions de déplacement des femmes en renforçant la sécurité
- Impliquer 8 comités de quartier dans le suivi du projet

3 Développer un réseau bas carbone

- 2100 nouveaux lampadaires bas carbone installés
- 970 tonnes de CO2 évitées par an grâce à l'énergie solaire
- Recyclage des batteries : étude de faisabilité et action pilote

BUDGET

Composantes du projet	Budget MRU	Budget €
Étude pour le recyclage des batteries et étude d'impact environnementale	4,000,000	100 000 €
Méthodologique de sélection des quartiers et cartographie socio-économique	3,200,000	80 000 €
Sous - total études	**7,200,000**	**180 000 €**
Installation de 2100 lampadaires avec système intelligent	160,000,000	4 500 000 €
Sous - total CAPEX	**204,000,000**	**5 100 000 €**
Sous - total OPEX	**28,800**	**720 000 €**
Total avec imprévus (10%)	**240,000,000**	**6 000 000 €**

BÉNÉFICES ET CO-BÉNÉFICES

Bénéfices économiques :

- Malgré leur coût d'installation, les lampadaires solaires réduisent significativement les coûts d'électricité,
- L'éclairage favorise les déplacements nocturnes vers les études et l'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes.
- L'éclairage solaire prolonge les heures d'activité commerciale, attirant plus de passants et dynamisant les activités nocturnes dans les quartiers équipés.

Bénéfices sociaux :

- Renforcer les bénéfices constatés pour les quartiers déjà équipés :
  - Amélioration de la sécurité nocturne : 73 % des femmes de ces quartiers se sentent plus en sécurité la nuit dans les zones équipées en éclairage solaire.
  - Facilitation des déplacements nocturnes : Plus de 50 % des femmes, des zones ciblées, se déplacent plus souvent la nuit, favorisant l'accès aux études, au travail, et aux loisirs.
  - Renforcement des activités sociales et commerciales : 75 % des femmes estiment que l'éclairage facilite la participation à la vie sociale et commerciale nocturne.
- Encourager la pratique du sport nocturne pour les femmes et les jeunes des quartiers périphériques.

Bénéfices environnementaux :

- Réduction des émissions de CO_2 : Installation de 2100 lampadaires solaires, permettant d'économiser 967 tonnes de CO_2 par an.
- Impact positif sur la biodiversité : Utilisation de technologies respectueuses de l'environnement, réduisant les perturbations pour la faune locale.

PROCHAINES ÉTAPES

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contacts

Région Nouakchott	Mme. Fatimetou BOUKHREISS Directrice de la Direction des Transports et de l'Environnement de la Région de Nouakchott boukhreiss.fatimetou@gmail.com
FMDV - Fonds Mondial pour le Développement des Villes	M. Thomas BEAUCORAL Chargé de Projet tbeaucoral@fmdv.net